

**Question de M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "le devoir de réserve des policiers quant à leur prise de position politique en public" (n° 11463)**

07.01 **André Frédéric** (PS): Monsieur le président, madame la ministre, lors de certains débats télévisés ou par voie de presse, il arrive que certain policiers, toujours en fonction, prennent des positions politiques pour le moins tranchées. C'est notamment le cas du commissaire-divisionnaire Dirco de Bruxelles qui, lors de débats télévisés dominicaux, donne régulièrement des avis politiques et sociétaux. À titre d'exemple, lors du débat télévisé du 29 avril dernier qui traitait notamment des élections présidentielles en France, il a carrément osé regretter, en direct, que le candidat Nicolas Sarkozy ne s'allie pas à Marine Le Pen.

En effet, ce dernier a déclaré, je cite: "Il n'y aura pas de ministre FN dans son gouvernement. C'est une prise de position très ferme et qui risque d'ailleurs de lui faire perdre les élections".

Madame la ministre, je dois bien avouer ma stupéfaction lorsque j'ai entendu un policier aussi important que le commissaire-divisionnaire Dirco de Bruxelles, qui fut candidat commissaire général, donner un avis, selon moi pour le moins très à droite, dans une émission de télévision.

Après quelques recherches, je me suis rendu compte que ce n'était pas la première fois que cela lui arrivait. Il avait également pris des positions politiques assez tranchées notamment sur la problématique des sans-papiers. Je ne souhaite pas rentrer dans un débat de fond mais j'aimerais vous poser quelques questions sur la forme.

Est-il normal qu'un policier en fonction puisse donner régulièrement un avis politique et sociétal lors de débats télévisés ? À quel titre intervient-il ?

A-t-il eu une autorisation pour participer à ces débats ? Est-il rémunéré pour ses prestations ?

Enfin, un policier n'est-il pas soumis à un devoir de réserve quant à ses opinions sociétales et politiques, à tout le moins dans la sphère publique ?

**Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur le président, monsieur Frédéric, le commissaire-divisionnaire Jacques Deveaux participe depuis près de trois ans à l'émission de *RTL* "On refait le monde". Au départ, il s'agissait d'une émission radiodiffusée sur *Bel RTL* orientée sur des faits divers et qui consistait à commenter l'activité policière et judiciaire. Dans ce cadre, le commissaire Deveaux a pu apporter l'éclairage policier sur les sujets les plus divers sans que ses interventions aient suscité une critique. À l'époque, pour cette émission, il avait reçu une autorisation du commissaire général. Depuis quelques mois, cette émission a été adaptée pour la télévision et est diffusée le dimanche matin. Il est vrai que les sujets abordés lors de cette émission sont devenus beaucoup plus larges, ils dépassent tout à fait l'évocation de faits divers. On s'intéresse à l'actualité générale, politique et médiatique, avec différentes analyses de l'actualité hebdomadaire.

Dès lors, comme vous l'évoquez, il a semblé à la commissaire générale et à moi-même qu'une évaluation très approfondie devait être faite de l'opportunité de cette participation puisqu'il s'agit d'une émission où s'échangent des propos de type

politique, ce qui est beaucoup moins compatible avec la présence d'un représentant d'un corps de police.

Ce travail est donc en cours. Des décisions imminentes seront prises.

**André Frédéric** (PS): Monsieur le président, je remercie la ministre pour ses explications.

Je serai très attentif à l'évaluation qui sera tirée de cette affaire. Sur le fond, mais cela n'engage que moi, les polices, fédérale et locales, ont autre chose à faire que de participer à des *reality shows* à la façon d'*Un Dîner presque parfait* ou de *Secret Story*. Il convient d'imposer des limites. De plus, il me semble totalement inadéquat d'amplifier cette initiative par des messages politiques.

*L'incident est clos.*